

# COMPTE-RENDU

Objet			
<b>Conseil Territorial de Santé de Loire-Atlantique</b>			
Date et lieu : ARS PDL		Destinataires du compte-rendu :	
Jeudi 28 juin 2018		en interne ARS	en externe
		<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Équipe de direction</li> <li>◦ DT44</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Membres du Conseil</li> </ul>
Auteur du compte-rendu : ARS - DT44		L. BENNANI	

## **I - Membres présents, titulaires ou suppléants (représentant de titulaires absents), avec voix délibérative :**

*(Dans l'ordre des collèges et sous-collèges de l'arrêté)*

- Dr Michel GRINAND, Président de CME du CH de Saint Nazaire
- Mme Marie-France LEREIN, directrice EHPAD la Cerisaie
- Mme Catherine BOURMAULT-COSTA, directrice EHPAD Guémené-Penfao
- Mme Brigitte VAUDEL, directrice ADAPEI 44
- M. Erwann DELEPINE, directeur général APAJH 44
- Mme Marie-Odile WILLIAMSON, IREPS
- Mme Katell OLLIVIER, FNARS
- Dr Philippe DELORME, URPS
- Mme Martine JOUIN-BERNIER, URPS infirmiers
- Mme Gabrielle MARTINEZ, URPS pédicures podologues
- Mme Sylvie FEILLARD, URACSS
- Mme Eliane VALLEE, APF
- Mme Dominique MOULIN, UFC Que Choisir
- Mme Christine LARIVE, Ligue contre le cancer
- Mme Michèle HAMEL, formation « personnes âgées » CDCA
- M. Cyrille PASTRE, formation « personnes handicapées » CDCA
- Mme Pascale ROZO, formation « personnes handicapées » CDCA
- M. Dominique THIBAUD, représentant des communautés de communes
- M. Gervais BARRE, vice-président CPAM 44

## **II - Membres suppléants présents sans voix délibérative :**

*(Dans l'ordre des collèges et sous-collèges de l'arrêté)*

- Mme Odile TIERS, présidente Sésame Autisme 44
- M. Vincent LANG, UFC que Choisir

### **III - Membres excusés :**

*(Dans l'ordre des collègues et sous-collèges de l'arrêté)*

- M. Philippe SUDREAU, directeur général du CHU de Nantes
- M. Francis SAINT HUBERT, directeur du CH de Saint Nazaire
- M. Richard BATAILLE, administrateur de la FHPPL
- M. Stéphane VALAT, directeur de la Polyclinique de l'Europe
- M. Raphaël VIOLLET, directeur général des Apsyades
- Dr Michel GRINAND, Président de CME du CH de Saint Nazaire
- M. Dominique ANDRE, directeur général des Œuvres de PEN BRON
- Dr Pierre LAFAY, Président de CME CHS de Bouguenais
- Dr Brice MULLER, Président de CME Confluent
- Dr Stéphanie PROUST, Présidente de CME Clinique Bretéché
- Dr Sébastien CAMPARD, Président CME Clinique Jules Verne
- Dr Isabelle VRIGNAUD, Présidente CME Clinique Mutualiste de l'Estuaire
- M. Jérôme BRARD, directeur EHPAD Saint Gabriel
- M. Philippe CAILLON, directeur EHPAD Saint Joseph
- Mme Catherine HERMANT, Directrice EHPAD la Chezalière
- Mme Julie RIVIERE, Directrice EHPAD Saint-Brévin les Pins
- M. Jean-François GUEGAN, directeur de l'ARCHE
- Mme Josiane HAMY, IREPS
- M. Luc LAVRILLEUX, Air Pays de la Loire
- Mme Marion GUITER, AIR Pays de la Loire
- Dr Laurent PONS, URPS
- Dr Emmanuelle DELFAUT, URPS
- Dr Bertrand DEMATTEO, URPS
- Dr Véronique PISTORIUS, URPS
- Dr Olivier TEFFAUD, URPS
- Mme Isabelle BECIGNEUL, URPS infirmiers
- M. Jean-Baptiste MONTAUBRIC, URPS masseurs-kinésithérapeutes
- M. Alain GUILLEMINOT, URPS pharmaciens
- M. Philippe LAMBERT, URPS pharmaciens
- Matthieu MARTIN, Président du SIGMO
- Mme Juliette CASAGNAU, secrétaire du SIGMO
- Mme Christine AUDION MORTIER, URACSS
- Mme Carine RENAUX, APMSL
- M. Laurent BEDFERT, Harmonie Santé et Services
- Mme Anne LARCHER, Harmonie Santé Services
- Mme Agnes PICHOT, directrice HAD Nantes
- Dr Pierre JEGO, conseil de l'Ordre
- Mme Marion BEAUVAIS, directrice adjointe HAD Saint Nazaire
- Dr Christian PELLERAY, Conseil de l'Ordre
- Mme Violaine DURAND, UNAFAM 44
- M. Christian BERNARD, FNAIR 44
- Mme Annie LEVEILLER, UDAF 44
- M. Jean-Pierre CHESNE, UDAF 44
- M. Pierre GIRAUD, UNAFAM 44
- Mme Anne HIEGEL, FNAIR 44
- M. Grégoire CHARMOIS, APF
- Mme Sophie POIROUX, Ligue contre le cancer
- Mme Patricia LE ROSE, formation « personnes âgées » CDCA
- Mme Annick ALLAIN-BREHERET, Formation « personnes âgées » CDCA
- Mme Martine ROUTON, CDCA – PH

- M. Daniel ROGER, formation « personnes âgées » CDCA
- M. Daniel PINSON, CDCA, PH
- Mme Marie-Cécile GESSANT, Conseil Régional
- Mme Claire TRAMIER, Conseil Départemental
- M. Christophe PRIOU, Conseil Régional
- Mme Fabienne PADOVANI, Conseil Départemental
- Dr Agnès MUET, Chef de service PMI
- Dr Emilie QUERUAU-LAMERIE, adjointe à la chef de service PMI
- M. Pierre MARTIN, Maire de Chauvé
- M. Maurice PERRION, Maire de Ligné
- M. Jean-Michel TOBIE, Maire d'Ancenis
- M. Joël GUERRIAU, Maire de Saint Sébastien sur Loire
- Mme Marie-Hélène VALENTE, Sous-Préfète de Saint-Nazaire
- M. Marc DE JACQUELOT DU BOISROUVRAY, vice-président CPAM 44
- M. Pierre GODET, président RSI Pays de la Loire
- M. Bernard LEVACHER, président MSA 44/85
- M. Christophe BIGAUD, Mutualité Française
- M. Mohamed SAADALLAH, sous-préfet de Chateaubriant, sous-préfet d'Ancenis
- Pr Jean-Christophe ROZE, personnalité qualifiée

#### **IV – Participants de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire :**

- Mme Marie-Hélène NEYROLLES, Déléguée Territoriale de Loire Atlantique
- M. Bruno GROUSSET, Chargé de projet APT à la DT44
- Mme Corinne LECLUSE, Chargée de projet APT à la DT44
- Mme Annyvonne BERTHE, Chargée de projet APT à la DT44
- Mme Marie-Jeanne ZIMMERMANN, Chargée de projet APT à la DT44
- Dr Bruno MESLET, médecin de santé publique à la DT44

### **I/ Approbation du compte rendu du CTS du 11 avril 2018**

Le compte rendu de la séance du 11 avril 2018 est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

### **II/ Présentation de la méthodologie du projet territorial de santé mentale (PTSM) suite au Copil du 19 juin 2018 par Mme Laure Maufrais du cabinet Acsantis**

Les objectifs du projet territorial de santé mentale (PTSM) sont précisés par 3 textes :

- la loi de modernisation du système de santé de janvier 2016 : définit la législation de la politique de santé mentale ;
- le décret relatif au PTSM de juillet 2017 : définit les thématiques prioritaires à traiter ;
- la Circulaire ministérielle de juin 2018 : précise les thématiques prioritaires, la méthodologie de travail et les outils existants pour la mise en œuvre du PTSM.

7 groupes de travail sont constitués afin d'élaborer un diagnostic.

La formalisation du diagnostic final, pour présentation en comité de pilotage, est prévue le 11 septembre prochain.

L'élaboration du projet territorial de santé mentale est envisagée entre octobre 2018 et mars 2019.

Mme Neyrolles précise que les services de la délégation territoriale sont membres du comité de pilotage.

Mme Pastre souhaite connaître le déroulement des travaux.

Mme Maufrais indique qu'un questionnaire spécifique a été envoyé aux patients et aux usagers pour un diagnostic plus proche de la réalité.

Dr Delorme souligne qu'une information sur l'avancement des travaux et du diagnostic partagé sera communiquée.

Mme Ollivier alerte sur les personnes en rupture complète et hors diagnostic qui ne peuvent être « usagers »

Dr Meslet soutient la demande la commission santé mentale. En effet, il estime que le diagnostic doit être partagé. De plus, les usagers sont mobilisés, d'où l'importance de mettre en place un groupe de travail usagers.

Mme Maufrais indique qu'elle fera remonter la demande au comité de pilotage du 6 juillet.

Dr Delorme informe que le responsable du groupe projet présentera l'avancement des travaux au premier semestre 2019.

### **III/ Candidatures de nouveaux membres concernant les commissions santé mentale et/ou FexU44**

- **Pour la commission spécialisée en santé mentale :**

La commission spécialisée en santé mentale comprend au plus 21 membres, élus au sein de l'assemblée plénière dont :

- Au plus 12 membres issus des professionnels et offreurs de santé (collège 1)
- Au plus 4 membres issus des usagers du système de santé (collège 2)
- Au plus 3 membres issus des collectivités territoriales (collège 3)
- Au plus 2 membres issus de l'Etat et organismes de sécurité sociale (collège 4).

Lors des précédentes réunions du CTS, 7 sièges avaient été pourvus et il reste 14 membres au plus à désigner pour représenter les collèges 1, 3 et 4.

Mme Brigitte VAUDEL, directrice ADAPEI 44, se porte candidate au titre du sous-collège 1b.

**Le CTS approuve à l'unanimité cette nouvelle désignation.**

Il reste donc, hormis le collège 2, plusieurs sièges à pourvoir.

- **Pour la formation spécifique organisant l'expression des usagers :**

La formation spécifique organisant l'expression des usagers comprend au plus 12 membres, élus au sein de l'assemblée plénière:

- Au plus 6 membres issus des professionnels et offreurs de santé, des collectivités territoriales de démocratie sanitaire et de l'Etat et organismes de sécurité sociale (collège 1, 3 et 4)
- Au plus 6 membres issus des usagers du système de santé (collège 2).

Lors des précédentes réunions du CTS, 8 sièges avaient été pourvus et il reste 4 membres au plus à désigner pour représenter les collèges 1, 3 et 4.

**Aucun candidat ne se manifeste. Les sièges vacants restent à pourvoir.**

Mme Pastre, présidente de la commission santé mentale, souligne que le PTSM est le sujet de 1ere priorité pour la commission.

Mme Moulin, présidente du FEXU 44, souhaite travailler sur l'analyse des coordinations autour des patients, notamment entre les 2 secteurs « personnes âgées et personnes handicapées ».

Elle souhaite également travailler avec la commission santé mentale sur la rupture en termes de parcours de soins et comment les usagers appréhendent cette problématique.

**IV/ Point sur l'article 51 de la LFSS 2018 par le Dr Pierre BLAISE, directeur du PRS :**(Financements innovants, dérogatoires aux règles actuelles de tarification pour des "expérimentations organisationnelles innovantes du système de santé" : coordination du parcours de santé, pertinence et qualité de la prise en charge sanitaire, sociale ou médico-sociale)



L'enjeu concret de l'article 51 est d'identifier les blocages et les leviers en matière de financement à travers les expérimentations. En effet, il est nécessaire de faire évoluer l'organisation et le fonctionnement de notre système de santé.

Le constat : le vieillissement de la société. De ce fait, la loi de finance crée une disposition temporaire le temps de l'expérimentation.

Ce cadre expérimental permettra de déroger à de nombreuses dispositions législatives et à des règles de financement.

Par ailleurs, un fonds d'innovation en santé « FISS » a été créé afin d'accompagner ces expérimentations.

Les critères principaux de sélections sont :

- la faisabilité ;
- la répliquabilité ;
- le caractère innovant ;
- l'efficacité :  qualité  coûts.

Les appels à projet ne sont pas soumis à un calendrier ou cahier des charges précis. Pour information, 8 projets sont en cours d'expérimentation.

L'article 51 est un dispositif innovant associant l'ARS et l'assurance maladie autour de projets communs notamment, les projets médico-sociaux.

En Pays de la Loire, l'article 51 favorise :

- la pluriprofessionnalité et la coopération ;
- la coordination des professionnels ;
- et le décloisonnement entre les secteurs sanitaire et médico-social.

2 thématiques sont souhaitées dans le cadre de cette innovation : la santé mentale et l'insuffisance cardiaque.

3 projets nationaux sont à manifestation d'intérêt :

- EDS : l'expérimentation d'un paiement à l'épisode de soins pour des prises en charge chirurgicales
- IPEP : l'expérimentation «une incitation à une prise en charge partagée »
- PEPS : l'expérimentation d'un paiement forfaitaire en équipe de professionnels de santé en ville.

Concernant les projets locaux, Dr Blaise explique que la décision finale se fait au niveau régional et qu'un arrêté est pris par le DG ARS.

Mme Pastre demande si le projet doit être présenté par un acteur sanitaire.

Dr Blaise indique que le projet présenté doit avoir une intention sanitaire mais pas obligatoirement porté par un acteur sanitaire.

Il souligne, également, qu'au niveau juridique, aucun financement ne sera accordé sans un arrêté dérogatoire.

#### **V/ Retour sur l'approbation du PRS-2 par le Dr Pierre BLAISE, directeur du PRS**

Dr Blaise explique que le processus de la démarche concernant le retour sur le PRS 2 est de recueillir les avis des instances de démocratie sanitaire. En effet, les avis sont favorables sur les orientations et les objectifs du PRS.

En revanche, une réserve est faite sur la capacité à atteindre les objectifs, ainsi que sur les moyens mis en place.

Par ailleurs, le PRS porte une logique inclusive plus précisément en direction de la population vieillissante.

Concernant le financement, les actions du PRS sont difficilement chiffrables. De ce fait, le PRS profitera des opportunités offertes par l'article 51.

Le PRS a également réussi à rendre le débat entre les différents acteurs, transversal et décloisonné.

M. Delépine relève que les jugements sur les objectifs du PRS seront sévères, notamment sur l'inclusion. Les partenaires devront être plus attentifs « aux enfants relevant du secteur médico-social délaissés » par le PRS.

Mme ROZO demande que les diagnostics soient posés rapidement pour une prise en charge plus rapide et meilleure inclusion des enfants. En effet, les objectifs annoncés par le PRS sont difficiles à appréhender dans la pratique.

Mme Hamel explique que l'inclusion va plus loin qu'apprendre à lire et écrire aux enfants en situation de handicap.

M. Delepine fait remarquer que les associations œuvrant dans le domaine du handicap sont à l'origine de l'inclusion en France.

Mme Pastre souligne qu'il ne faut pas opposer établissement et domicile.

#### **VI/ Information sur le projet d'agence, nouvelle organisation de l'ARS et de la DT 44 en particulier par Mme NEYROLLES, déléguée territoriale de Loire-Atlantique**

Mme Neyrolles, Déléguée Territoriale de Loire Atlantique, communique sur la nouvelle organisation de l'ARS des Pays de la Loire.

Elle a rappelé que le nouveau projet de l'agence s'appuie sur 5 valeurs :

Solidarité, respect, confiance, équité et transparence.

Mme Neyrolles a également présenté le nouvel organigramme de l'agence et de la délégation territoriale et a indiqué que le suivi du CTS relèvera dorénavant de la mission coordination de la DT 44.

#### **VII/ Points divers : information sur le pacte santé territoire**

Mme Neyrolles présente une information sur la démographie des médecins généralistes en Pays de la Loire.

L'installation des médecins libéraux a augmenté de 0.5% dans la région, alors qu'au niveau national, l'installation des professionnels de santé a baissé de 0.4%.

Les études ont démontré également, que 73% des jeunes médecins diplômés en Pays de la Loire exercent sur la région.

Par ailleurs, des mesures sont prévues pour aider les jeunes médecins à s'installer dans les zones d'intervention prioritaire et pour renforcer l'offre de soins dans les territoires. De ce fait, une révolution numérique sera mise en œuvre afin d'abolir les distances et innover dans l'offre organisationnelle et technique. La télémédecine sera inscrite dans le droit commun dès 2018.

Mme Neyrolles explique que la télémédecine ne réduira pas le temps médical.

Une nuit de l'installation sera organisée au mois d'octobre 2018 afin d'apporter des réponses concrètes aux interrogations sur l'installation libérale.

L'ARS organise, également, des rencontres et accompagnements en direction des élus.

\*\*\*

Le Président du Conseil Territorial de Loire Atlantique

Docteur Philippe DELORME



## COMPTE-RENDU

Objet			
<b>Conseil Territorial de Santé de Loire-Atlantique</b>			
Date et lieu : ARS PDL		Destinataires du compte-rendu :	
<b>Jeudi 28 juin 2018</b>		en interne ARS	en externe
		<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Équipe de direction</li> <li>◦ DT44</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Membres du Conseil</li> </ul>
Auteur du compte-rendu : ARS - DT44		L. BENNANI	

### **I - Membres présents, titulaires ou suppléants (représentant de titulaires absents), avec voix délibérative :**

*(Dans l'ordre des collèges et sous-collèges de l'arrêté)*

- Dr Michel GRINAND, Président de CME du CH de Saint Nazaire
- Mme Marie-France LEREIN, directrice EHPAD la Cerisaie
- Mme Catherine BOURMAULT-COSTA, directrice EHPAD Guémené-Penfao
- Mme Brigitte VAUDEL, directrice ADAPEI 44
- M. Erwann DELEPINE, directeur général APAJH 44
- Mme Marie-Odile WILLIAMSON, IREPS
- Mme Katell OLLIVIER, FNARS
- Dr Philippe DELORME, URPS
- Mme Martine JOUIN-BERNIER, URPS infirmiers
- Mme Gabrielle MARTINEZ, URPS pédicures podologues
- Mme Sylvie FEILLARD, URACSS
- Mme Eliane VALLEE, APF
- Mme Dominique MOULIN, UFC Que Choisir
- Mme Christine LARIVE, Ligue contre le cancer
- Mme Michèle HAMEL, formation « personnes âgées » CDCA
- M. Cyrille PASTRE, formation « personnes handicapées » CDCA
- Mme Pascale ROZO, formation « personnes handicapées » CDCA
- M. Dominique THIBAUD, représentant des communautés de communes
- M. Gervais BARRE, vice-président CPAM 44

### **II - Membres suppléants présents sans voix délibérative :**

*(Dans l'ordre des collèges et sous-collèges de l'arrêté)*

- Mme Odile TIERS, présidente Sésame Autisme 44
- M. Vincent LANG, UFC que Choisir

### **III - Membres excusés :**

*(Dans l'ordre des collèges et sous-collèges de l'arrêté)*

- M. Philippe SUDREAU, directeur général du CHU de Nantes
- M. Francis SAINT HUBERT, directeur du CH de Saint Nazaire
- M. Richard BATAILLE, administrateur de la FHPPL
- M. Stéphane VALAT, directeur de la Polyclinique de l'Europe
- M. Raphaël VIOLLET, directeur général des Apsyades
- Dr Michel GRINAND, Président de CME du CH de Saint Nazaire
- M. Dominique ANDRE, directeur général des Œuvres de PEN BRON
- Dr Pierre LAFAY, Président de CME CHS de Bouguenais
- Dr Brice MULLER, Président de CME Confluent
- Dr Stéphanie PROUST, Présidente de CME Clinique Bretéché
- Dr Sébastien CAMPARD, Président CME Clinique Jules Verne
- Dr Isabelle VRIGNAUD, Présidente CME Clinique Mutualiste de l'Estuaire
- M. Jérôme BRARD, directeur EHPAD Saint Gabriel
- M. Philippe CAILLON, directeur EHPAD Saint Joseph
- Mme Catherine HERMANT, Directrice EHPAD la Chezalière
- Mme Julie RIVIERE, Directrice EHPAD Saint-Brévin les Pins
- M. Jean-François GUEGAN, directeur de l'ARCHE
- Mme Josiane HAMY, IREPS
- M. Luc LAVRILLEUX, Air Pays de la Loire
- Mme Marion GUITER, AIR Pays de la Loire
- Dr Laurent PONS, URPS
- Dr Emmanuelle DELFAUT, URPS
- Dr Bertrand DEMATTEO, URPS
- Dr Véronique PISTORIUS, URPS
- Dr Olivier TEFFAUD, URPS
- Mme Isabelle BECIGNEUL, URPS infirmiers
- M. Jean-Baptiste MONTAUBRIC, URPS masseurs-kinésithérapeutes
- M. Alain GUILLEMINOT, URPS pharmaciens
- M. Philippe LAMBERT, URPS pharmaciens
- Matthieu MARTIN, Président du SIGMO
- Mme Juliette CASAGNAU, secrétaire du SIGMO
- Mme Christine AUDION MORTIER, URACSS
- Mme Carine RENAUX, APMSL
- M. Laurent BEDFERT, Harmonie Santé et Services
- Mme Anne LARCHER, Harmonie Santé Services
- Mme Agnes PICHOT, directrice HAD Nantes
- Dr Pierre JEGO, conseil de l'Ordre
- Mme Marion BEAUVAIS, directrice adjointe HAD Saint Nazaire
- Dr Christian PELLERAY, Conseil de l'Ordre
- Mme Violaine DURAND, UNAFAM 44
- M. Christian BERNARD, FNAIR 44
- Mme Annie LEVEILLER, UDAF 44
- M. Jean-Pierre CHESNE, UDAF 44
- M. Pierre GIRAUD, UNAFAM 44
- Mme Anne HIEGEL, FNAIR 44
- M. Grégoire CHARMOIS, APF
- Mme Sophie POIROUX, Ligue contre le cancer
- Mme Patricia LE ROSE, formation « personnes âgées » CDCA
- Mme Annick ALLAIN-BREHERET, Formation « personnes âgées » CDCA
- Mme Martine ROUTON, CDCA – PH

- M. Daniel ROGER, formation « personnes âgées » CDCA
- M. Daniel PINSON, CDCA, PH
- Mme Marie-Cécile GESSANT, Conseil Régional
- Mme Claire TRAMIER, Conseil Départemental
- M. Christophe PRIOU, Conseil Régional
- Mme Fabienne PADOVANI, Conseil Départemental
- Dr Agnès MUET, Chef de service PMI
- Dr Emilie QUERUAU-LAMERIE, adjointe à la chef de service PMI
- M. Pierre MARTIN, Maire de Chauvé
- M. Maurice PERRION, Maire de Ligné
- M. Jean-Michel TOBIE, Maire d'Ancenis
- M. Joël GUERRIAU, Maire de Saint Sébastien sur Loire
- Mme Marie-Hélène VALENTE, Sous-Préfète de Saint-Nazaire
- M. Marc DE JACQUELOT DU BOISROUVRAY, vice-président CPAM 44
- M. Pierre GODET, président RSI Pays de la Loire
- M. Bernard LEVACHER, président MSA 44/85
- M. Christophe BIGAUD, Mutualité Française
- M. Mohamed SAADALLAH, sous-préfet de Chateaubriant, sous-préfet d'Ancenis
- Pr Jean-Christophe ROZE, personnalité qualifiée

#### **IV – Participants de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire :**

- Mme Marie-Hélène NEYROLLES, Déléguée Territoriale de Loire Atlantique
- M. Bruno GROUSSET, Chargé de projet APT à la DT44
- Mme Corinne LECLUSE, Chargée de projet APT à la DT44
- Mme Annyvonne BERTHE, Chargée de projet APT à la DT44
- Mme Marie-Jeanne ZIMMERMANN, Chargée de projet APT à la DT44
- Dr Bruno MESLET, médecin de santé publique à la DT44

### **I/ Approbation du compte rendu du CTS du 11 avril 2018**

Le compte rendu de la séance du 11 avril 2018 est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

### **II/ Présentation de la méthodologie du projet territorial de santé mentale (PTSM) suite au Copil du 19 juin 2018 par Mme Laure Maufrais du cabinet Acsantis**

Les objectifs du projet territorial de santé mentale (PTSM) sont précisés par 3 textes :

- la loi de modernisation du système de santé de janvier 2016 : définit la législation de la politique de santé mentale ;
- le décret relatif au PTSM de juillet 2017 : définit les thématiques prioritaires à traiter ;
- la Circulaire ministérielle de juin 2018 : précise les thématiques prioritaires, la méthodologie de travail et les outils existants pour la mise en œuvre du PTSM.

7 groupes de travail sont constitués afin d'élaborer un diagnostic.

La formalisation du diagnostic final, pour présentation en comité de pilotage, est prévue le 11 septembre prochain.

L'élaboration du projet territorial de santé mentale est envisagée entre octobre 2018 et mars 2019.

Mme Neyrolles précise que les services de la délégation territoriale sont membres du comité de pilotage.

Mme Pastre souhaite connaître le déroulement des travaux.

Mme Maufrais indique qu'un questionnaire spécifique a été envoyé aux patients et aux usagers pour un diagnostic plus proche de la réalité.

Dr Delorme souligne qu'une information sur l'avancement des travaux et du diagnostic partagé sera communiquée.

Mme Ollivier alerte sur les personnes en rupture complète et hors diagnostic qui ne peuvent être « usagers »

Dr Meslet soutient la demande la commission santé mentale. En effet, il estime que le diagnostic doit être partagé. De plus, les usagers sont mobilisés, d'où l'importance de mettre en place un groupe de travail usagers.

Mme Maufrais indique qu'elle fera remonter la demande au comité de pilotage du 6 juillet.

Dr Delorme informe que le responsable du groupe projet présentera l'avancement des travaux au premier semestre 2019.

### **III/ Candidatures de nouveaux membres concernant les commissions santé mentale et/ou FexU44**

**- Pour la commission spécialisée en santé mentale :**

La commission spécialisée en santé mentale comprend au plus 21 membres, élus au sein de l'assemblée plénière dont :

- Au plus 12 membres issus des professionnels et offreurs de santé (collège 1)
- Au plus 4 membres issus des usagers du système de santé (collège 2)
- Au plus 3 membres issus des collectivités territoriales (collège 3)
- Au plus 2 membres issus de l'Etat et organismes de sécurité sociale (collège 4).

Lors des précédentes réunions du CTS, 7 sièges avaient été pourvus et il reste 14 membres au plus à désigner pour représenter les collèges 1, 3 et 4.

Mme Brigitte VAUDEL, directrice ADAPEI 44, se porte candidate au titre du sous-collège 1b.

**Le CTS approuve à l'unanimité cette nouvelle désignation.**

Il reste donc, hormis le collège 2, plusieurs sièges à pourvoir.

**- Pour la formation spécifique organisant l'expression des usagers :**

La formation spécifique organisant l'expression des usagers comprend au plus 12 membres, élus au sein de l'assemblée plénière:

- Au plus 6 membres issus des professionnels et offreurs de santé, des collectivités territoriales de démocratie sanitaire et de l'Etat et organismes de sécurité sociale (collège 1, 3 et 4)
- Au plus 6 membres issus des usagers du système de santé (collège 2).

Lors des précédentes réunions du CTS, 8 sièges avaient été pourvus et il reste 4 membres au plus à désigner pour représenter les collèges 1, 3 et 4.

**Aucun candidat ne se manifeste. Les sièges vacants restent à pourvoir.**

Mme Pastre, présidente de la commission santé mentale, souligne que le PTSM est le sujet de 1ere priorité pour la commission.

Mme Moulin, présidente du FEXU 44, souhaite travailler sur l'analyse des coordinations autour des patients, notamment entre les 2 secteurs « personnes âgées et personnes handicapées ».

Elle souhaite également travailler avec la commission santé mentale sur la rupture en termes de parcours de soins et comment les usagers appréhendent cette problématique.

**IV/ Point sur l'article 51 de la LFSS 2018 par le Dr Pierre BLAISE, directeur du PRS :**(Financements innovants, dérogatoires aux règles actuelles de tarification pour des "expérimentations organisationnelles innovantes du système de santé" : coordination du parcours de santé, pertinence et qualité de la prise en charge sanitaire, sociale ou médico-sociale)



L'enjeu concret de l'article 51 est d'identifier les blocages et les leviers en matière de financement à travers les expérimentations. En effet, il est nécessaire de faire évoluer l'organisation et le fonctionnement de notre système de santé.

Le constat : le vieillissement de la société. De ce fait, la loi de finance crée une disposition temporaire le temps de l'expérimentation.

Ce cadre expérimental permettra de déroger à de nombreuses dispositions législatives et à des règles de financement.

Par ailleurs, un fonds d'innovation en santé « FISS » a été créé afin d'accompagner ces expérimentations.

Les critères principaux de sélections sont :

- la faisabilité ;
- la répliquabilité ;
- le caractère innovant ;
- l'efficience :  qualité  coûts.

Les appels à projet ne sont pas soumis à un calendrier ou cahier des charges précis. Pour information, 8 projets sont en cours d'expérimentation.

L'article 51 est un dispositif innovant associant l'ARS et l'assurance maladie autour de projets communs notamment, les projets médico-sociaux.

En Pays de la Loire, l'article 51 favorise :

- la pluriprofessionnalité et la coopération ;
- la coordination des professionnels ;
- et le décloisonnement entre les secteurs sanitaire et médico-social.

2 thématiques sont souhaitées dans le cadre de cette innovation : la santé mentale et l'insuffisance cardiaque.

3 projets nationaux sont à manifestation d'intérêt :

- EDS : l'expérimentation d'un paiement à l'épisode de soins pour des prises en charge chirurgicales
- IPEP : l'expérimentation «une incitation à une prise en charge partagée »
- PEPS : l'expérimentation d'un paiement forfaitaire en équipe de professionnels de santé en ville.

Concernant les projets locaux, Dr Blaise explique que la décision finale se fait au niveau régional et qu'un arrêté est pris par le DG ARS.

Mme Pastre demande si le projet doit être présenté par un acteur sanitaire.

Dr Blaise indique que le projet présenté doit avoir une intention sanitaire mais pas obligatoirement porté par un acteur sanitaire.

Il souligne, également, qu'au niveau juridique, aucun financement ne sera accordé sans un arrêté dérogatoire.

#### **V/ Retour sur l'approbation du PRS-2 par le Dr Pierre BLAISE, directeur du PRS**

Dr Blaise explique que le processus de la démarche concernant le retour sur le PRS 2 est de recueillir les avis des instances de démocratie sanitaire. En effet, les avis sont favorables sur les orientations et les objectifs du PRS.

En revanche, une réserve est faite sur la capacité à atteindre les objectifs, ainsi que sur les moyens mis en place.

Par ailleurs, le PRS porte une logique inclusive plus précisément en direction de la population vieillissante.

Concernant le financement, les actions du PRS sont difficilement chiffrables. De ce fait, le PRS profitera des opportunités offertes par l'article 51.

Le PRS a également réussi à rendre le débat entre les différents acteurs, transversal et décloisonné.

M. Delépine relève que les jugements sur les objectifs du PRS seront sévères, notamment sur l'inclusion. Les partenaires devront être plus attentifs « aux enfants relevant du secteur médico-social délaissés » par le PRS.

Mme ROZO demande que les diagnostics soient posés rapidement pour une prise en charge plus rapide et meilleure inclusion des enfants. En effet, les objectifs annoncés par le PRS sont difficiles à appréhender dans la pratique.

Mme Hamel explique que l'inclusion va plus loin qu'apprendre à lire et écrire aux enfants en situation de handicap.

M. Delepine fait remarquer que les associations œuvrant dans le domaine du handicap sont à l'origine de l'inclusion en France.

Mme Pastre souligne qu'il ne faut pas opposer établissement et domicile.

#### **VI/ Information sur le projet d'agence, nouvelle organisation de l'ARS et de la DT 44 en particulier par Mme NEYROLLES, déléguée territoriale de Loire-Atlantique**

Mme Neyrolles, Déléguée Territoriale de Loire Atlantique, communique sur la nouvelle organisation de l'ARS des Pays de la Loire.

Elle a rappelé que le nouveau projet de l'agence s'appuie sur 5 valeurs :

Solidarité, respect, confiance, équité et transparence.

Mme Neyrolles a également présenté le nouvel organigramme de l'agence et de la délégation territoriale et a indiqué que le suivi du CTS relèvera dorénavant de la mission coordination de la DT 44.

#### **VII/ Points divers : information sur le pacte santé territoire**

Mme Neyrolles présente une information sur la démographie des médecins généralistes en Pays de la Loire.

L'installation des médecins libéraux a augmenté de 0.5% dans la région, alors qu'au niveau national, l'installation des professionnels de santé a baissé de 0.4%.

Les études ont démontré également, que 73% des jeunes médecins diplômés en Pays de la Loire exercent sur la région.

Par ailleurs, des mesures sont prévues pour aider les jeunes médecins à s'installer dans les zones d'intervention prioritaire et pour renforcer l'offre de soins dans les territoires. De ce fait, une révolution numérique sera mise en œuvre afin d'abolir les distances et innover dans l'offre organisationnelle et technique. La télémédecine sera inscrite dans le droit commun dès 2018.

Mme Neyrolles explique que la télémédecine ne réduira pas le temps médical.

Une nuit de l'installation sera organisée au mois d'octobre 2018 afin d'apporter des réponses concrètes aux interrogations sur l'installation libérale.

L'ARS organise, également, des rencontres et accompagnements en direction des élus.

\*\*\*

Le Président du Conseil Territorial de Loire Atlantique

Docteur Philippe DELORME